



Arrêté de circulation temporaire relatif à la restriction de circulation pour des travaux
Sur les communes
De Villeneuve-d'Ascq et Hem

Le Président du Conseil de la Métropole Européenne de Lille,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5210-1 et suivants, et L. 5214-16

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière

VU l'arrêté n° 21A213 du 8 juillet 2021 du Président de la Métropole Européenne de Lille portant délégation de fonction aux Vice-Présidents et Conseillers Métropolitains délégués

VU la demande en date du 12/05/2022 émise par MEL SEER aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation

CONSIDÉRANT que des travaux de dérasement et d'élagage rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 15/05/2022 au 22/05/2022 VOIE ACCES ANT.SUD AVE DE RBX, VOIE ANTENNE SUD SENS WATR-VASQ, VOIE ANTENNE SUD SENS VASQ-HEM, AVENUE DE ROUBAIX, VOIE ANTENNE SUD SENS HEM-VASQ et ECHANGEUR ANTENNE SUD-AV.ROUBAIX.

ARRÊTE

Article 1

À compter du 15/05/2022 et jusqu'au 22/05/2022, 1er nuit : 23h00 6h00, les 4 nuits suivantes 21h30 à 5h00, la circulation des véhicules est interdite :

- VOIE ACCES ANT.SUD AVE DE RBX
- VOIE ANTENNE SUD SENS WATR-VASQ
- VOIE ANTENNE SUD SENS VASQ-HEM, de la VOIE ANTENNE SUD SENS HEM-VASQ jusqu'à GIRATOIRE ANTENNE SUD SORTIE HEM
- AVENUE DE ROUBAIX

Article 2

À compter du 15/05/2022 et jusqu'au 22/05/2022, 1er nuit : 23h00 6h00, les 4 nuits suivantes 21h30 à 5h00, la circulation des véhicules est interdite :

- VOIE ANTENNE SUD SENS HEM-VASQ, de GIRATOIRE ANTENNE SUD SORTIE HEM jusqu'à la VOIE ANTENNE SUD SENS VASQ-HEM
- VOIE ANTENNE SUD SENS WATR-VASQ, de la VOIE ANTENNE SUD SENS WATR-VASQ jusqu'à la VOIE ACCES ANT.SUD AVE DE RBX
- ECHANGEUR ANTENNE SUD-AV.ROUBAIX, de la VOIE ACCES ANT.SUD AVE DE RBX jusqu'à l'AVENUE DE ROUBAIX

Article 3

À compter du 15/05/2022 et jusqu'au 22/05/2022, 1er nuit : 23h00 6h00, les 4 nuits suivantes 21h30 à 5h00 , une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant : RUE ANTOINE PINAY, GIRATOIRE ANTENNE SUD SORTIE HEM, AVENUE ARISTIDE BRIAND, CHEMIN LA COULEE VERTE, RUE JULES GUESDE, RUE DES TROIS BAUDET, RUE DE LA VALLEE, RUE JEAN JAURES, BOULEVARD CLEMENCEAU, VOIE EXPRESS M6D, GIRATOIRE VOIE EXPRESS - AVE DE L' EUROPE, AVENUE DE L'EUROPE, GIRATOIRE RUE DE CROIX-AVE DE L'EUROPE, RUE DE CROIX, ROND POINT DE ROUBAIX et AVENUE DE ROUBAIX.

Article 4

À compter du 15/05/2022 et jusqu'au 22/05/2022, 1er nuit : 23h00 6h00, les 4 nuits suivantes 21h30 à 5h00 , une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant : AVENUE DE ROUBAIX, AVENUE DE L'EUROPE, GIRATOIRE RUE DE CROIX-AVE DE L'EUROPE, VOIE EXPRESS M6D, BOULEVARD CLEMENCEAU, RUE JULES GUESDE, GIRATOIRE VOIE EXPRESS - AVE DE L' EUROPE, GIRATOIRE VOIE EXPRESS - AVE CH. DE GAULLE, CHEMIN LA COULEE VERTE, AVENUE ARISTIDE BRIAND et RUE ANTOINE PINAY.

Article 5 - Prescription(s) technique(s) :

- ♦ L'entreprise mettra en place des panneaux d'information chantier.

Article 6

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, MEL SEER.

Article 7

Les **Sections pourront être** fermées en même temps dans les deux sens.

Article 8

Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux dressés par les forces de l'ordre et pourront donner lieu à des poursuites.

Article 9

Le présent arrêté pourra faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil de la Métropole Européenne de Lille, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal Administratif de Lille, 143 rue Jacquemars Gielée – 59800 LILLE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification, ou dans un délai de deux mois à compter de la réception de la décision explicite ou implicite de rejet opposé au recours gracieux effectué.

Article 10

M. le Directeur Général des Services de la Métropole Européenne de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Lille, le 13 mai 2022

Pour le Président de la Métropole Européenne de Lille,

Po/
Frédéric FINET
Chef de service Maîtrise d'Ouvrage



DIFFUSION:

- ♦ MEL SEER
- ♦ M. le Directeur Général des Services de la Métropole Européenne de Lille

- M. le Maire de Hem
- M. le Maire de Villeneuve-d'Ascq
- Direction centrale des compagnies républicaines de sécurité - Direction Zonale des CRS de Lille
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord

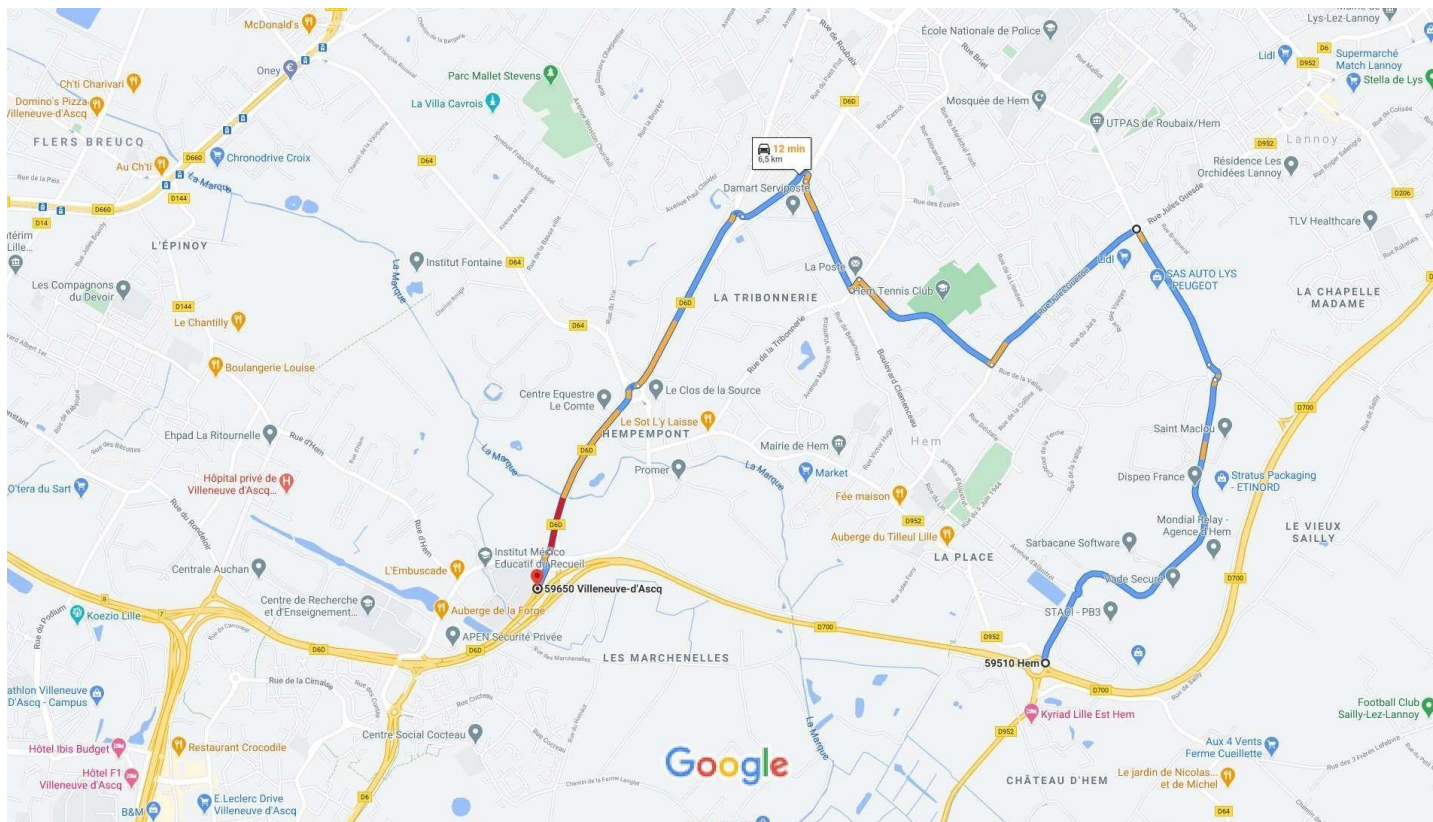
- M. le Directeur Départemental des Services d'incendie et de Secours du Nord
- M. le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E.A.L
- M. le Directeur d'ESTERRA
- M. le Directeur de la Fédération Nationale des Transports Routiers
- M. le Directeur d'Ilévia

ANNEXES:

Plan déviation

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.



Données cartographiques ©2020 200 m

Hem

59510

Continuer sur Rue Jules Guesde/D952

- 4 min (2,4 km)

- ➔ 7. Tourner à droite au 1er croisement et continuer sur Boulevard Clemenceau/D264
-
- 📍 8. Au rond-point, prendre la 3e sortie sur D6D 500 m
-
- 📍 9. Au rond-point, prendre la 1re sortie sur Avenue de l'Europe/D6D 350 m
-
- 📍 10. Au rond-point, prendre la 2e sortie sur D6D en direction de A1/Paris/Lille/A22/Gand/Gent/Tourcoing/Villeneuve-d'Ascq 850 m
-
- 📍 11. Au rond-point, prendre la 2e sortie en direction de D6/A1/E17/A22/Lille/Villeneuve-d'Ascq-Autres Quartiers/Hôpital Privé de Villeneuve-d'Ascq 800 m
-
- 1/0 m

Villeneuve-d'Ascq

59650

Cet itinéraire est fourni à titre indicatif. Il est possible que vous deviez suivre un itinéraire différent de celui indiqué en raison de travaux, de bouchons, des conditions météorologiques, de déviations ou d'autres perturbations. Veuillez en tenir compte lors de la préparation de votre trajet. Veuillez en outre à respecter le code de la route et la signalisation sur votre trajet.